est. Il a dit notamment qu'un aviso spécial serait mis en service sur Oran, quatre sur Constantine et trois sur Tunis.

Quant à la question des primes à la vitesse, elle n'a pas encore été résolue : la commission entre parlementaire.

***

Quelques ins ants plus tard, M. Ribot reparaît à la tribune pour faire des réserves sur le fond de la proposition Gauthier de Clagny relative à la responsabilité civile des ministres puis après le vote d'une série de projets d'intérêt local, on reprend le débat sur les boissons. Une lutte fort vive s'engage sur le contre-projet de M. Vaillant qui supprime totalement les droits sur les boissons hygiéniques et les remplace par l'établissement du monopole de l'alcool. Oh! ce n'est pas que ce contre-projet soit dangereux par lui-même.

La Chambre est formellement résolue à ne point le voter, mais il pose la question du dégrèvement total et comme je vous l'avais fait pressentir, les bouilleurs de cru profitent de l'occasion pour tenter un retour.

M. Vallé emboîte le pas à M. Vaillant et propose de remplacer les droits sur les boissons hygiéniques par une augmentation des droits sur l'alcool et du taux des licences. Cela c'est plus grave, aussi le rapporteur et le président du conseil viennent-ils répéter à la Chambre que si elle se laisse prendre au piège que lui tendent les bouilleurs de cru, c'en est fait de la réforme. Alors commence la série des scrutins.

Le premier donne lieu à une confusion qui nécessite un laborieux pointage. Les partisans de la réforme croyant qu'on vote sur tout le contre-projet déposent dans l'urne des bulletins bleus, mais on leur fait observer que seul le 1er paragraphe commun à tous les auteurs d'amendements et de la commission elle-même est seul mis aux voix. Alors on recommence la foule déposer des bulletins blancs destinés à renverser leur premier vote.

Rés. Ital : 700 bulletins dans les corbeilles.

***

Le vote important, celui de l'amendement Vallé, donne également lieu à pointage, mais cet e fois, c'est parce que l'écart entre les votants pour et les votants contre est insignifiant. Vérification faite, les bouilleurs l'emportent de seize voix. L'amendement est pris en considération et renvoyé à la commission sur la demande même du rapporteur. Ce succès des adversaires de la loi n'est pas définitif, puisque la Chambre devra demain se prononcer en dernier ressort. Mais il ne faut pas se dissimuler que la réforme est bien malade !

***

En fin de séance, un incident fort vif s'est produit à propos du retrait de la demande en autorisation de poursuivre contre M. Calvinhac. Les socialistes dont accusé le gouvernement de cour ise, du reprochant de reculer et de trembler devant M. Constans, et comme le retrait du projet ne leur permettait pas d'engager un débat, ils ont imaginé de déposer une demande d'interpellation, qui, après une déclaration très nette de M. le président du conseil et une courte riposte de M. Viviani, a été renvoyée à un mois.

Mais quel cahut, pendant dix minutes !

L'EXPEDITION DE MADAGASCAR

Graves nouvelles démenties

Paris, 1er juillet. — Nous sommes autorisés à démentir de la façon la plus formelle qu'une compagnie du 200e ait été assaillie à Madagascar.

Aucun incident de ce genre n'a eu lieu. Aucune compagnie n'a été attaquée.

Quartier de Paris EN FEU

Nombreux blessés. — Soixante familles sans abri

Paris, 1er juillet. — Un terrible incendie a éclaté vers midi et demi dans les ateliers de fournitures militaires de la rue Rochechouart, 52 (ancienne rue du Godillot).

Neuf maisons incendiées

Le feu a pris pendant le déjeuner des ouvriers, dans l'atelier de ferblanterie situé sous l'immense hangar que l'on aperçoit de la rue Rochechouart. En quelques minutes l'atelier était tout entier la proie des flammes. En vain essayait-on de fermer les issues et d'utiliser les pompes appartenant à l'administration, en même temps que l'on prévenait les pompiers.

Favorisé par un vent violent, l'incendie, un quart d'heure après s'être déclaré, avait pris une extension considérable.

A une heure moins un quart, arriva la première pompe à vapeur, puis, successivement, toutes les pompes à vapeur, pour, successivement, mettre en batterie dans la rue Pétrelle et dans la rue Rochechouart. Mais il était trop tard ; déjà les n° 21, 24 et 26 de la rue Condorcet, les n° 48, 50, 52, 54, 56 et 58 de la rue Rochechouart, n'ont que toute la partie de la rue Pétrelle, comprise entre la rue Rochechouart et les n° 25, étaient en feu.

Même en nombre trois fois plus grand, les pompes auraient été insuffisantes, d'autant, — et ce n'est pas la première fois que on a fait cette remarque, — que le pression manquait absolument aux bouches d'incendie.

L'affolement

Les habitants de toutes ces maisons fuyaient *éperdément dans toutes les directions*, essayant d'emporter leurs objets les plus précieux. Mais l'affolement — justifié d'ailleurs par la marche rapide du fléau — était tel que nous avons vu des personnes escalader, non sans danger, les fenêtres d'un premier étage pour réussir à sauver un pot de fleurs qu'elles laissaient ensuite tomber à terre.

A n° 58 est un square entouré de plusieurs corps de bâtiments, dans lesquels se trouvent les ateliers de M. Fourdrenoy, entrepreneur de plomberie, et de MM. Braun et Derval, imprimeurs-lithographes. On fait la chaîne, non seulement pour sauver les meubles, mais encore pour sauver les livres de classe.

C'est surtout rue Pétrelle, dans la maison de fournitures militaires, que l'agitation est à son comble. M. Heilbronner, directeur de l'établissement, a fait sauver les livres de classe, puis les draperies ; et c'est un spectacle des plus curieux, au milieu des ténèbres d'assister à voir s'agiter dans une épaisse fumée les pompiers, les employés et les soldats d'infanterie de marine, réquisitionnés à la caserne de la Nouvelle-France.

Ils montent jusqu'à la salle Pétrelle les draperies, les fusils, les bidons, etc., mais le feu marche presque aussi vite qu'eux, et à deux heures il est impossible d'en se tenir à cet endroit de la rue Pétrelle. Le feu est arrivé jusqu'au couloir qui donne rue Pétrelle et par lequel ont pu s'échapper les ouvriers, les lits à claire-voie qui ont servi aussi au n° 23 flambent comme de la paille.

Rue Rochechouart, le feu gagne de plus en plus. Un piquet fourni par les soldats de 2e régiment d'infanterie de marine, empêche les locataires de rentrer chez eux où les pousse la dangereuse cave de sauver leurs meubles et leurs mobiles.

Le grand hangar, dont nous parlions plus haut, a été entièrement détruit dès le début de l'incendie. Ce n'est plus maintenant qu'un amas de ferrures et de planches qui achèvent de se consumer.

Sauvetage difficile

Rien n'indique rue Condorcet que les numéros 22, 24 et 26 soient en flammes. La nouvelle n'en répandu que 2 heures après l'incendie. Mais, dès le matin, les pompiers ont cru d'angoisse : plusieurs personnes sont restées chez elles et il leur est impossible de sortir par l'escalier.

Huit pompiers, qui ont voulu tenter le passage, ont dû être emportés à moitié asphyxiés par les voitures des Ambulances urbaines.

Des échelles de sauvetage ont alors amené, et, comme les pompiers étaient en nombre insuffisant, les passants et les gardiens de la paix du 18e arrondissement venaient en aide. Une vérité doit avoir été faite aux agents qui ont montré une intrépidité au-dessus de tout éloge.

L'eau manque

4 heures. — L'affolement augmente.

Sur les toits, on entend les pompiers demander de l'eau qui manque à chaque instant, la pression n'étant pas suffisante.

M. Lépine, qui passe à ce moment, fait aussitôt les cantonnes au puiser de l'eau avec toutes sortes de récipients.

A chaque instant, arrivent des brigades d'agents des soldats de l'infanterie de ligne qui pompent dans les bouches de fer.

Des particuliers sont requis pour faire une chaîne qui ne dis ont une pas et qui monte jusqu'au 4e étage ; on va chercher de l'eau dans les maisons voisines.

Des immeubles en construction, sont en partie brûlés. La seule maison de la rue Rochechouart, qui a valeur de 100,000 francs appartenant à M. Duquet de Hières, est en feu ; à 2 h. 1/2 l'échafaudage va s'écrouler.

Un enfant brûlé

4 heures 15. — Une toiture en zinc s'est mise à fondre, une partie s'est écroulée, et un enfant grièvement blessé à la tête. On le transporte dans une pharmacie voisine.

Rue Petrelle, un pigeonnier fermé est la proie des flammes, une quarantaine de pigeons qui y étaient enfermés sont brûlés vifs.

Rue Condorcet, un officier de paix, entraîne un malheureux père, dont l'enfant a été brûlé ; le pauvre petit a les pieds carbonisés.

Rue Pétrelle, à 2 heures, le spectacle devient des plus tristes, ce ne sont que groupes hagards, hommes et femmes se sauvant, s'interpelant, se cherchant, emportant avec eux dans une hâte fébrile ce qu'ils peuvent avoir de plus précieux.

A deux heures et demie, le pavillon des Ursulines Godillot dans lequel se trouvent les draps servant à la confection des capotes et pantalons, prend feu et l'incendie se communique au bâtiment annexe qui donne sur la rue Petrelle.

Douze maisons en feu

A 4 heures 10, douze maisons sont atteintes par les flammes. L'incendie diminue toutefois d'intensité du côté de la rue Rochechouart. Rue Pétrelle, le siège de l'administration Godillot est la proie des flammes. Le toit s'effonde ; sur les étages inférieurs avec un bruit de tonnerre. Les habitants des maisons faisant face sont absolument terrorisés. La peinture des boutiques se boursouffle les pierres se dejoignent, une chaleur intense et une fumée âcre remplissent la rue Pétrelle.

Un pompier grièvement blessé

5 heures. — A 4 heures 3/4, la dépêche suivante est expédiée à l'état-major et à la préfecture de police :

« L'incendie est circonscrit, et il ne reste que des mesures de prévention à prendre. Le pompier Gardel, appartenant à l'île, est, d'après le médecin du régiment, dans un état très grave ; on craint une fracture de la *colonne vertébrale.* »

Ajoutons que deux autres pompiers, Olivet et Grégoire, ont été également atteints d'une manière sérieuse.

Les vétérinaires militaires, qui aidaient les médecins-majors D ganeur et Prieur, ont aidé à les transporter à l'hôpital Lariboisière.

La cause du feu

Nous remarquons rue Pétrelle, un brave sous-officier de pompiers d'Angy (Oise), venu hier au concours de Fontainebleau. Il a été chaudement félicité pour son activité pour aider ses collègues de Paris.

La maison Godillot était assurée pour la somme de 3,500,000 francs. Le directeur, M. Heilbronner, nous a déjà, après une conversation que nous avons eue avec lui, à rétablir dans le plus bref délai possible ses services dans les ateliers que la maison possède à St-Denis. Une partie des livres et titres sociaux ont pu être sauvés.

D'après M. Heilbronner, l'incendie aurait été causé par la négligence des ouvriers de passage qui n'auraient pas éteint à l'heure du déjeuner, les fourneaux à gaz destinés au chauffage des fers.

Les blessés

En outre des trois pompiers, on signale parmi les blessés, MM. Emile Givet, employé à la Compagnie du gaz, habitant rue Pétrelle, qui a eu la main droite brûlée à plusieurs endroits ; M. Gaston Colin, plombier, qui a reçu diverses blessures à la tête et aux mains ; M. Gardel, 37 et 39 de la Chapelle, qui a reçu de graves brûlures à la tête, aux mains et au bras.

6 heures. — A cinq heures et demie, le nombre des curieux entourant l'incendie peut être évalué à 50,000.

Aspect lamentable des lieux

A six heures, M. Laygues, ministre de l'intérieur, accompagné de M. Lépine, a parcouru le théâtre de l'incendie et visité les locaux brûlés. Il s'est arrêté ensuite à l'hôpital Saint-Martin où ont été transportés deux pompiers blessés, dont le sapeur Gardet. L'état de celui-ci est très grave. Un service d'ordre a été établi autour du pâté de maisons incendiées.

Les rues avoisinantes sont interdites à la circulation.

Plusieurs voitures des ambulances urbaines attendent rue Rochechouart. Des médecins militaires demeurent sur les lieux en permanence. Des maisons portant les numéros 18, 20, 22 et 24 de la rue Condorcet, sont une flamme épaisse.

Des soldats en tenue de corvée apportent et incendient meubles et linge. Les effets et le linge qui brûlent dans les mansardes.

Les rues Rochechouart, Condorcet et Pétrelle présentent un aspect lamentable. De tous côtés sont des amas de monceaux de débris de meubles, linge, etc.

Sur l'un de ces tas, nous apercevons un berceau d'enfant garni de rideaux roses qui sont aux trois quarts brûlés.

Les habitants sont toutefois revenus de leur panique de cet après-midi. Ils recherchent avec émotion les quelques meubles qui ont pu échapper au sinistre. Les autor ités sont encore sur les lieux. La foule qui arrive de tous côtés est énorme.

Nouvelle alerte

Une nouvelle alerte s'est produite vers 9 heures, rue Pétrelle. Le bâtiment de l'administration a subi une recrudescence d'incendie. Pendant plus d'une heure, le vent portant les flammes sur les maisons situées en face, du haut d'une grande échelle, les pompiers ont attaqué vigoureusement le feu au moyen du jet de deux lances de pompes à vapeur.

Jusqu'à présent, on ignore que 60 familles ont été victimes du sinistre.

Premiers secours

Le conseil municipal de Paris a voté ce soir une somme de mille francs à titre de premier secours pour les victimes de l'incendie.

Le jugement dans l'affaire de l'« Obole »

Paris, 1er juillet. — La 11e chambre correctionnelle de la Seine vient de rendre son jugement dans la célèbre affaire d'escroquerie de l'*Obole*.

Le sieur Fossé, le faux comte de Méréal, est condamné à 3 ans de prison et 500 francs d'amende. Sa complice, Victorine Andrieu, est condamnée à 1 an de prison et 500 francs d'amende.

UN AVOCAT SOUFFLETÉ

Paris, 1er juillet — Un incident s'est produit aujourd'hui à la 9e chambre correctionnelle de la Seine.

Un avocat qui plaidait avait fait allusion aux conditions dans lesquelles un plaideur avait quitté l'ordre des avocats. Ce témoin se précipita alors sur l'avocat, le souffleta et l'injuria en sortant de la salle.

Les deux combattants ont été envoyés devant le commissaire de police pour s'expliquer.

Grave accident de tramways

Paris, 1er juillet. — Un grave accident s'est produit sur la ligne du tramway à vapeur qui traverse la petite ville de Rosny-sous-Bois. Un de ces tramways, dans lequel avaient pris place une cinquantaine de voyageurs, a déraillé. Le tramway marchait à toute vapeur en descendant une pente. Au tournant de la route, il est sorti des rails et a été se butter contre une maison voisine. La maison qui était peu solide s'est effondrée. Heureusement que dans l'intérieur il n'y avait personne à ce moment.

Le tramway lui-même a été à moitié démoli. Huit personnes, parmi celles qui étaient à l'intérieur ont été blessées, dont deux assez gravement.

Nouvelles Étrangères

Grève des tôliers anglais

Londres, 1er juillet. — Presque tous les ouvriers tôliers du pays de Galles sont en grève. Ils demandent une modification du système suivi par les patrons refusant les augmentations de salaire qu'ils désirent.

La question Arménienne

Vienne, 1er juillet. — On mande de Vienne à la correspondance politique, que la Porte a communiqué officiellement aux ambassadeurs des trois puissances, qu'elle est disposée à accepter dans ses grandes lignes, le projet de réformes pour l'Arménie.

Toutefois, la Porte entend se réserver le droit de nommer le commissaire supérieur pour l'Arménie, sans avoir à demander l'approbation des puissances.

Chronique Electorale

Conseil d'arrondissement de Lille

Une réunion électorale a eu lieu dimanche soir, à 6 heures au Cercle républicain de La Bassée.

La commission composée de délégués de la Ligue républicaine du canton, avait pour but de choisir un candidat au Conseil d'arrondissement.

M. Pravost, le sympathique président du cercle, a été nommé président avec MM. Carpentier et Bocquet comme assesseurs, et Lefebvre, secrétaire.

Le Bureau constitué, M. Pruvost, en quelques mots, rappelle à l'assemblée qui compte une centaine de représentants venus de toutes les communes du canton, le but de la réunion.

« Le mandat de M. Dilly étant expiré et son grand âge ne lui permettant plus de se consacrer aux affaires publiques, il est de notre intérêt et de notre devoir de choisir pour nous représenter au conseil d'arrondissement, un homme jeune et actif, un homme fermement attaché à nos institutions républicaines en un mot, un homme qui, par ses aptitudes qu'il se nous défendre avec avantage au sein de cette assemblée. »

M. Pravost rend ensuite un juste hommage à la mémoire de M. Billot de Sainghin qui avait été trois fois de suite élu pour porter le drapeau du parti à cette élection.

Après un appel à la concorde et à l'union de tous les républicains, M. le Président demande à l'assemblée de vouloir bien choisir un candidat. Le nom de M. Oscar Daniessel, l'honorable Maire de la Bassée, ayant été prononcé, il est aussitôt acclamé à l'unanimité. En conséquence, M. Pruvost proclame M. Dens seul candidat.

M. Denissel, touché de cette marque d'estime, remercie l'assemblée et dit qu'en présence de cette unanimité il ne lui est pas permis de ne pas accepter, et qu'en conséquence il est à la disposition des électeurs, qui peuvent toujours compter sur son activité et son dévouement. Des bravos frénétiques accueillent ces paroles et la séance est levée au milieu de l'enthousiasme général.

BOURBOURG

Election au Conseil d'arrondissement

Nous apprenons avec plaisir que, cédant aux sollicitations de ses amis, M. Henry Wagnet a accepté la candidature au Conseil d'arrondissement, comme candidat républicain.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis, à la séance du 29 juin, les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans les scrutins sur :

1° Le projet de loi sur le vote par et simple (suppression de l'urne). (Repoussé par 315 voix contre 137).

Ont voté *pour* : MM. Dassaussoy, Lemire, de Montalembert.

Se sont *abstenus* : MM. Basly, Dansette, Defontaine, Lamendin.

Ont voté *contre* : Les autres députés.

***

2° L'ordre du jour de M. Descubes, ainsi conçu :

La Chambre comptant sur le Gouvernement pour opposer aux doctrines collectivistes, par l'union des républicains, une politique de réformes démocratiques, passe à l'ordre du jour. (La Chambre a adopté par 319 voix contre 84).

Ont voté *pour* : MM. Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cogat, Dron, Dubois, Evrard Elie, Fanien, Grault, Guillemin, Hayez, Jung, Jonnart, Lepez, Michan, Ribot, Rose, Strot-Mallez, Wedl-Mallez.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin.

Se sont *abstenus* : MM. Adam, Dansette, Dussaussoy, Le Gavrian, Lemire, Loyer, de Montalembert, Pilchon, Taillandier.

M. Henri Cochin, absent par congé, n'a pris part à aucun de ces votes.

Chemin de fer de St-Amand à Denain

Nous reproduisons ci-dessous la correspondance échangée entre M. le Ministre des Travaux publics et M. Lepez, député de la 2e circonscription de Valenciennes, à propos de la mise en exploitation de cette ligne :

Paris, le 26 juin 1895

Monsieur le Député et Cher Collègue,

A la suite des démarches que vous avez bien voulu faire auprès de moi, j'ai vivement insisté pour que la Compagnie du Nord n'ait pas journée plus davantage l'ouverture de l'exploitation de la ligne de Denain à St-Amand.

D'après les renseignements qu'elle m'a fournis et qui m'ont été confirmés par le service du contrôle, les retards apportés à l'ouverture en exploitation de la ligne, proviennent des difficultés qu'on a rencontrées dans les expropriations nécessaires aux travaux d'agrandissement des gares terminus.

Ces travaux ne seront donc pas achevés assez à temps pour qu'on puisse ouvrir avant les premiers mois de l'année prochaine la ligne aux services des voyageurs, et ce, pour donner satisfaction à la légitime impatience des populations dont vous êtes fait l'interprète et pour se conformer au vœu du Conseil général, la Compagnie va se mettre en mesure d'organiser le service des voyageurs de manière à ce qu'il puisse fonctionner dès le 6 *au 6 septembre* de cette année.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer les dispositions prises à ce sujet.

Agréez, Monsieur le Député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics,
E. DUPUY-DUTEMPS.

A cette lettre M. F. Lepez a répondu ainsi qu'il suit :

Paris, le 28 juin 1895.

Monsieur le Ministre des Travaux publics,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre d'au jourd'hui par laquelle vous voulez bien m'informer que le service des voyageurs sur la nouvelle ligne de Saint-Amand à Denain pourra commencer dès le 6 *au 6 septembre* prochain, et que le service des marchandises ne commencera pas avant les premiers mois de l'année prochaine.

Permettez-moi d'abord, Monsieur le Ministre, de vous remercier vivement au nom des populations que j'ai mission de vous faire connaître prompte et efficace en faveur de la reprise des travaux d'achèvement de la ligne à son point terminus.

Seulement, Monsieur le Ministre, ces mêmes populations se feront difficilement à l'idée que les difficultés qu'on a rencontrées dans les expropriations nécessaires aux travaux d'agrandissement des gares aient pu être plus grandes en 1891, alors que rien n'a été fait pour les lever, qu'au mois de mai 1895 pas après votre arrivée au ministère.

Je persiste donc à solliciter de vous la fixation du jour où je pourrai vous pour à la tribune une question orale, pour vous obliger à engager la responsabilité des ingénieurs de l'Etat au sujet d'un retard que les intérêts trouvent toutefois inexplicable.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

LEPEZ,
Député du Nord.

Concours d'animaux à Valenciennes

Samedi avait lieu à Valenciennes, le concours départemental des animaux reproducteurs de l'espèce bovine.

Le jury était composé de la manière suivante :

MM. Renard, maire de S n-le-Noble, président ; Desolequemel, maire de Rieulay ; Jules Tarlier, propriétaire, à Lambres ; Duvillers, agriculteur, maire de Montigny ; Garnier, vétérinaire, à Douai ; Poiret, vétérinaire départemental, à Lille ; Bertin, adjoint au maire de Douai ; Cogé, agriculteur, à Nomain.

Une centaine d'animaux de races diverses et d'âges différents ont été présentés à l'examen du jury.

Voici comment ont été répartis les prix :

Première catégorie. — Taureaux n'ayant pas de dents de remplacement.

RACE FLAMANDE

1er prix, 120 *francs*, médaille en argent. M. Delattre, à Lompret ; 2e, 100 fr., méd. bronze, M. Ghesiem, Verlinghem ; 3e, 80 fr., méd. bronze, M. Roussel, id.

RACES DIVERSES

1er prix, 120 fr. méd. argent, M. Cousin, à Mons-en-Baroeul ; 2e, 100 fr., méd. bronze, M. Mustelier, Saint-Maurice ; 3e, 80 fr., méd. bronze, M. Raffin, Sautlain.

Taureaux ayant 2 dents de remplacement au plus

1er prix, 120 fr., méd. argent, M. Alix Ghesiem, Verlinghem ; 2e, 100 fr., méd. bronze, M. Henri Ghesiem, id. ; 3e, mention honorable, M. Rémy, Brillon ; id., M. Gary, Aulnoy.

RACES DIVERSES

1er prix, 120 fr., méd. argent, M. Raffin, à Sautlain ; 2e, 100 fr., méd. bronze, M. Jacquemin, à Préseau.

Taureaux ayant 4 dents de remplacement et plus

RACES FLAMANDE

1er prix, 80 fr., méd. argent, M. Delattre, à Lompret ; 2e, 70 fr., méd. bronze, M. Cauvez, à Wandignies.

RACES DIVERSES

1er prix, 80 fr., méd. argent, M. Macrerr, à Hellemmes ; 2e, 70 fr., méd. bronze, M. Alix Ghesiem, à Verlinghem.

2e Catégorie — 1re Section — Génisses sans dents de remplacement et celles ayant 2 dents de remplacement au plus.

RACE FLAMANDE

1er prix, 80 fr., méd. argent, M. Delattre, à Lompret ; 2e, 70 fr., méd. bronze, M. Alix Ghesiem, Verlinghem.

RACES DIVERSES

1er prix, 80 fr., méd. argent, M. Cousin, Mons-en-Baroeul ; 2e, 70 fr., méd. bronze, M. Raffin, à Sautlain ; mention honorable, M. Delattre, à Lompret.

Deuxième Section — Vaches vêlées donnant du lait, ayant quatre dents de remplacements et plus.

RACE FLAMANDE

1er prix, 100 fr., méd. argent, M. Alix Ghesiem, à Verlinghem ; 2e, 80 fr., méd. bronze, M. Cousin, à Mons-en-Baroeul.

RACES DIVERSES

1er prix, 100 fr., méd. argent, M. Cousin, à Mons-en-Baroeul ; 2e, 80 fr., méd. bronze, M. Alix Ghesiem, à Verlinghem ; mention honorable, M. Barbieux, à Sainte-Catherine.

Vaches pleines ayant 4 dents de remplacement et plus

RACES FLAMANDES

1er prix, 81 fr., méd. argent, M. Roussel, à Verlinghem ; 2e, 80 fr., méd. bronze, M. Ghesiem, Verlinghem.

RACES DIVERSES

1er prix, 80 fr., méd. argent, M. Chatelain, à Valenciennes ; 2e, 70 fr., méd. bronze, M. Raffin, à Sautlain.

Encouragement à l'élevage — Bandes de six animaux reproducteurs au moins n'ayant pas plus de 2 dents de remplacement.

RACE FLAMANDE

1er prix, 100 fr., méd. argent, M. Alix Ghesiem, à Verlinghem ; 2e, 80 fr., méd. bronze, id.

RACES DIVERSES

1er prix, 100 fr., méd. argent, M. Raffin, à Sautlain ; 2e, 80 fr., méd. bronze, M. Delattre, à Lompret.

Bandes de 3 animaux reproducteurs au moins n'ayant pas plus de 2 dents de remplacement.

RACE FLAMANDE

1er prix, médaille argent, M. Delattre, à Lompret ; 2e, méd. bronze, id.

RACES DIVERSES

1er prix, 100 fr., méd. argent, M. Cousin et Raffin, *ex-æquo* ; 2e, 80 fr., méd. bronze, id.

L'Emprunt du Département du Nord

La Chambre est actuellement saisie d'un projet de loi ayant pour but d'autoriser le département du Nord de s'imposer extraordinairement de 38 centièmes de centimes.

MM. Evrard Elies et Dron viennent de déposer un amendement tendant à porter cette imposition de 38 centièmes à 72 centièmes, conformément à la demande du Conseil général du Nord.

Chronique Locale

ROUBAIX

Mieux vaut un sage enemi'...

La Municipalité collectiviste roubaisienne doit amèrement méditer le proverbe du bonhomme.

Rien n'est plus dangereux qu'un maladroit ami. *Mieux vaudrait un sage enemi.*

De fait, les amis de la mairie auraient juré sa perte qu'ils n'agiraient pas autrement.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'à chaque instant nous remettons au point les *gafes* qu'ils commettent. Comme sauvé par l'Honnêtr, c'est ça qui n'est pas banal !

Bref, il y a quelque temps, le journal officiel collectiviste de Roubaix partait en guerre contre deux agents de police qu'il accusait de faits d'une cruauté épouvantable. Jusqu'ici, il ne semble y avoir rien de bien grave en vérité. Mais comme le système est le chef de la police, c'était un premier pavé qui lui tombait sur le nez.

A la dernière séance du conseil, le citoyen Derzelle fit mettre la municipalité en minorité à propos de la question des conseillers prud'hommes ouvriers.

Enfin, voici le *poulet* que publie le journal ofiic et collectiviste.

Roubaix, 29 juin.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Egralité*,

Je vous prie de bien vouloir m'accorder quelques lignes dans votre journal pour signaler l'Administration de l'hospice Barbieux les faits suivants :

1° Mr. le docteur Lepez laissa s'écouler plus d'un mois sans nous visiter. *Il y a cependant des* malades parmi nous. Ah ! s'il s'agissait de soigner une religieuse, Mr. Lepez se ferait un devoir de tous les jours et même plusieurs fois par jour ! Pourquoi cette différence de M. Lepez à notre égard ?

2° Tout récemment un pensionnaire de l'hospice que je ne veux pas nommer par crainte de lui *nuire, attendait vainement un rédacteur qu'on* lui servit à manger. Comme on paraissait l'oublier, il réclama timidement sa portion. La sœur entendit. Outrée de tant d'audace, elle fit signe aux domestiques qui empoignèrent le malheureux et le mirent dehors sans l'avoir toutefois maltraité.

Le personnel est-il autorisé à nous traiter ainsi ? Sommes-nous des malades ayant besoins de soins, des malheureux méritant quelque pitié ou des forçats ? Avons-nous à faire à des infirmiers ou à des gardes chiourmes.

3° Par ces temps de forte chaleurs les principes d'hygiène doivent être rigoureusement observés. Or, à Barbieux, les bonnes sœurs se moquent de l'hygiène. Dans une chambre qui contient vingt-*huit lits, on installe chaque soir une chaise-percée* pour nous permettre de satisfaire nos besoins alors que, cependant, deux cabinets d'aisance aboutissent au dortoir. Mais la sœur ferme les cabinets à clé et force nous nit de nous servir de la chaise-percée. L'odeur se répand dans l'appartement et telle, après quelques heures, que pour ne pas nous évanouir, nous sommes obligés de passer une partie de la nuit aux lucarnes. La commission d'hygiène ne pourrait-elle intervenir pour faire cesser cet ignominieux abus ?

Ceci posé, Monsieur le *rédacteur en chef*, l'authenticité de ces faits et je vous supplie de prendre en main la cause des vieillards malheureux, après avoir constaté leur existence de travail, de privations et de misère, vouderaient bien passer dans le calme situation dans la misère et l'aisance, les quelques jours qu'ils ont encore à vivre.

Recevez, etc...

XXX.

Pensionnaire à l'hospice Barbieux.

Comme bien l'on pense, les commentaires les plus abracadabrants accompagnent cette lettre. On y nargue le Préfet du Nord et l'esprit nouveau. On déclare que les administrateurs socialistes sauront mettre ordre à cela.

Ah bah ! qu'ont-ils donc fait jusqu'ici ? A quoi sert donc de nommer des administrateurs s'ils ne surveillent pas. Est-ce que les établissements municipaux ne sont pas sous la surveillance du maire ? Et lorsqu'il s'y commet des abus, qui donc est coupable du maire ou du préfet ?

Nous nous sommes livrés au sujet de ces *faits à une enquête approfondie. La sœur* supérieure que nous avons vue, déclare que jamais aucun pensionnaire n'a été brutalisé ni privé de nourriture. Si on a placé deux chaises hygiéniques dans les dortoirs, c'est parce qu'il y a des vieillards qui ne peuvent, sans danger, aller au cabinet pendant la nuit. Cette mesure a été prise depuis qu'un vieillard tombe et manqua de se blesser grièvement.

Quant au médecin, le règlement porte qu'il doit visiter l'hospice trois fois par semaine. Ces visites sont régulièrement faites. En cas de besoin, on le prévient immédiatement et jamais, de jour ou de nuit il n'a refusé de se déranger.

Nous avons, aujourd'hui même, interrogé plusieurs vieillards hospitalisés. Ils se trouvaient hors de l'hospice pour leur sortie habituelle. Nous ne leur avons pas fait connaître notre qualité de journalistes. Les renseignements qu'ils nous ont donnés ne sont donc pas suspects. Ce sont des infirmes, disent-ils, quelques mauvais gars essaient de nous faire passer pour des... (ici un terme *énergique que nous ne reproduisons pas.* Ils commettent une mauvaise action qui pourrait bien retomber sur nous tous.

« Une mauvaise action ? » Oui, c'est bien ce qu'a fait l'*Egalité* en donnant asile à ces calomnies, en essayant de faire croire aux ouvriers que les établissements hospitaliers créés à si grands frais par la République sont transformés en gêoles et en bagnes.

Ah ! comme à ces excitations malsaines l'on sent venir l'approche des élections ! Toutefois, que notre confrère prenne garde que ces petites vilenies ne lui retombent sur le nez !

Accident de voiture

Lundi, vers cinq heures du soir, le camion de la brasserie Saint-Georges, 216, faubourg-de-Tourcoing, à Fives-Lille, descendait la place Fosse-aux-Chênes. Un des deux chevaux prit peur, enjamba la flèche du camion et, après force ruades, tomba en se faisant d'assez graves contusions. La voiture a été également endommagée.

Cet accident a causé une assez longue interruption de circulation.

Une chute

Dimanche soir, M. Charles Kimpe, 57 ans, demeurant rue de l'Ermitage, cour Bilot, 36, traversait la voie ferrée à l'angle des rues de l'Alma et de St-Vincent de Paul, lorsqu'il glissa et tomba.

Dans sa chute, la tête porta sur le pavé. Le malheureux perdit connaissance. Des passants le relevèrent et le transportèrent à son domicile. Après avoir reçu les soins nécessaires, il put regagner son domicile.

Voyageur sans billet

Dimanche, vers minuit, un sieur Gustave Caquant, 38 ans, appréteur, demeurant, cour Lefebvre, Grande Rue, descendait du train de Lille, sans avoir de billet.

L'agent de service l'ayant prié de payer sa place il fut insulté.

La police intervint et conduit l'irascible *voyageur au dépôt de la 1er arrondissement.*

Pour un nid

Dimanche vers dix heures du soir, des passants surprirent au boulevard Gambetta un jeune homme grimpé sur l'habitation de M. Gustave Broux, mécanicien.

Ils l'arrêtèrent. Interrogé, il déclara se nommer Louis Bigot, 15 ans. Demeurant dans une roulotte, boulevard Gambetta. Il prétendit qu'il avait grimpé sur les murs pour dénicher des nids d'oiseaux.

La police ne jugea pas l'explication satisfaisante. Dissens fut conduit au dépôt du 3e *arrondissement où il a été écroué.*

Outrages à agent

Dimanche, vers dix heures et demie du soir, l'agent Tiberghien de service au Hutin, fut insulté par un sieur Pierre Verbrughe, 41 ans, ébouleur, demeurant, rue du Hutin, mission Desmarets. — Procès-verbal a été dressé.

Un brutal

Procès verbal a été dressé, hier matin, contre Edouard Maeyelle, 35 ans, domestique, demeurant rue de la Lys, cour Comparet, travaillant chez M. Masurel, pour mauvais traitements envers son cheval.

Trois peu commodes buveurs

Dimanche, vers 8 heures du soir, les frères Cattiau Denis, 29 ans ; Eile, 28 ans, et Louis 26 ans, tous trois demeurant rue de Maubeuge, cour Lordian, 10, entrèrent chez M. Charles Sanchez, cabaretier, demeurant rue de la Potennerie, 29.

Ce patron refusa de leur servir à boire. Ce refus les mit en fureur. Ils s'élancèrent sur lui et ce qui se trouvait à leur portée et le brisèrent.

En un clin d'œil, le cabaret était jonché de débris de chopes.

Le gendre du cabaretier, M. Voet Hippolyte, demeurant rue des Longues-Haies, cour Cuyart, 6, ayant voulu calmer les frères Cattiau, fut très maltraité. Il reçut divers coups de chopes sur la tête. Il en est résulté des blessures, qui ont nécessité les soins du docteur Noyon.

Les trois forcenés se retirèrent ensuite, non sans avoir auparavant brisé plusieurs carreaux de vitre.

Lundi matin, tous trois ont été sur dits et conduit devant M. Sap vée, commissaire de police du 3e arrondissement. Après interrogatoire il les a maintenus en état d'arrestation.

Arrestation pour vol

M. Brolque, commissaire de police du 2me arrondissement, a fait procéder hier matin à l'arrestation d'un sieur Alcyon Dumolenaere, 26 ans, demeurant rue de Thionville 4 Croix, inculpé d'un vol de tissus chez M. Emile Roussel, teinturier, rue Watt.

Les sociétés qui naissent

Par arrêté préfectoral la société dite du Vrais Ami de la Fraternité de Roubaix a été déclarée de constituer légalement.

Le siège de la société est chez M. Léon Vandemeulle, cabaretier, rue de Leuze.

Cours public de sténographie de l'école rue Turgot

Au concours de sténographie organisé par le Cercle Sténographique du Nord, qui a eu lieu dimanche, à Lille, une médaille de bronze a été décernée à M. Gaillard, directeur de l'Ecole rue Turgot, pour le grand nombre d'élèves primantes et très résultats obtenus : 45 diplômes.

Voici les noms des lauréats :

M M. Henri Leblanc, Charles Fiersons, Georges Reele, Achille Scloose, Arthur Beele, Charles Verstraete, Bernard Cuvre, Henri Debuquois, Gustave Debuquois, Julien Nys, Antoine Mignon, Marcian Cordelle, Antoine Deschoeck, Raimond Dorchies, Julien Leroy, Julien Bocquet, Vital Lanthe, Victor Tant, Paul Koulsom, Hector Carré, Achille Dubombier, Albert Bulteau, Arthur Cordonde Charles Lesaffre, Joseph Corselis, avec mention très bien et Constant Niedergang, Fernand Vandewichel, Raoul Fleury, Georges Gonnard, et Alexandre Bievry avec mention bien.

3e lecture — Henri Leblanc, Antoine Mignon, Julien Leroy, Charles Vramont, J les Bocquet.

3e Sténo-microscopie — Georges Beele.

4e Cartographie — Charles Vrammont, Antoine Mignon.

5e Concours de vitesse — 50 mots à la minute — Charles Vramm